

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la susdite Municipalité, tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Barraute, en date du 9 septembre 2024, à 19 h 00. Sont présents à cette assemblée, les conseillers municipaux : Messieurs Michel Gagnon, Jérôme Petit et Joël Jobin et Mesdames Manon Plante et Lucie Grenier. Formant quorum en la présence et sous la présidence de Mme Josseline Lepage, mairesse. Mme Josée Beauregard, directrice générale est aussi présente à la séance.

2024-0909-181

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Michel Gagnon, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit et est par la présente adopté :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2024
4. Adoption des comptes Municipalité de Barraute
5. Première période de questions
 - 5.1. Suivi
 - 5.1.1. Analyse des comptes à recevoir
 - 5.1.2. État financier – Juillet 2024
 - 5.1.3. Reddition de comptes – Remb. des contributions
 - 5.1.4. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien
 - 5.1.5. PRACIM – Fin du programme
 - 5.1.6. Directrice générale – Vacances du 22 au 28 septembre 2024
6. Suivi des dossiers des conseillers
7. Rapport 2023 sur la gestion de l'eau potable
8. Mont-Vidéo – Protocole d'entente
9. Le Barrautois – Espace publicitaire
10. Achat d'une pompe neuve – Station 10^e Avenue
11. Règlement # 200 concernant l'intégration au plan d'urbanisme les îlots de chaleur
12. Règlement # 201 décrétant une dépense de 320 000 \$ et un emprunt de 320 000 \$ pour l'achat d'une rétrocaveuse sur roues
13. Sports et Loisirs Abitibi-Témiscamingue – Achat équipements sportifs et loisirs
14. Bonification des sommes pour le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028
15. Vente terrain 6 311 349 – P
16. Rétrocession chemin privé à la municipalité – 5 380 425
17. CPTAQ – 5 379 962
18. Flic – Dépôt de projet
19. Varia :

20. Deuxième période de questions

21. Levée de l'assemblée

2024-0909-182

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2024

Il est proposé par Mme Manon Plante, secondé par M. Michel Gagnon et unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 août 2024 soit et est par la présente adopté.

2024-0909-183

ADOPTION DES COMPTES MUNICIPALITÉ DE BARRAUTE

Il est proposé par Mme Lucie Grenier, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu que les comptes suivants, soient et sont par la présente adoptés et le paiement autorisé :

CHÈQUES D'AOÛT 2024

| | |
|---|--------------|
| #38185 Annulé | - \$ |
| #38186 Transport ACC - Fardier/Transport | 4 232.23 \$ |
| #38187 MRC d'Abitibi - 2e vers. Quotes-parts | 67 105.00 \$ |
| #38188 Komutel - Alertes 911 | 206.96 \$ |
| #38189 Sentiers de l'Est - Consultation fond forêt | 25 639.43 \$ |
| #38190 Centre du Travail - Botte | 247.45 \$ |
| #38191 Pages Jaunes - Communication | 60.02 \$ |
| #38192 Gravière Barraute - Gravier | 1 031.33 \$ |
| #38193 MRC de la Vallée-de-l'Or - Recyclage | 2 234.09 \$ |
| #38194 Les entreprises Ludo - Réparation porte caserne Les entreprises Hardy - Essence | 540.38 \$ |
| #38195 stiga/génératrice/pompiers/Huile/Pic 007 | 1 397.73 \$ |
| #38196 Revenu Québec - DASP juillet 2024 | 26 222.72 \$ |
| #38197 Agence du revenu du Canada - DASP juillet 2024 | 10 562.44 \$ |
| #38198 Confection Emrick - Projet intergénérationnel Balançoires | 15 322.73 \$ |
| #38199 Claire St-Pierre - Entretien ménager | 1 224.00 \$ |
| #38200 Cindy Lord - Remboursement chaine pour chainsaw | 34.48 \$ |
| #38201 Dépanneur Ben - Diner employés/élus | 168.27 \$ |
| #38202 Vidéotron - Caserne | 80.43 \$ |
| #38203 CMP Mayer - Bunker | 6 182.21 \$ |
| #38204 Éthier Avocats - Récupération taxes | 373.27 \$ |
| #38205 ADN Mécanique - E-606 | 153.19 \$ |
| #38206 Garage Tardif - Vérification Pic 003 DL & Associés - Drives station/Éclairage | 793.10 \$ |
| #38207 skatepark/Branchement poteau rue | 2 308.22 \$ |
| #38208 Hydro-Québec - Pompasse/Biblio | 2 025.29 \$ |
| #38209 Mécanique Gélinas - Cert. Cadeaux/Gants | 128.75 \$ |
| #38210 Annulé | - \$ |
| #38211 Annulé | - \$ |
| #38212 Annulé | - \$ |
| #38213 Intermarché Barraute - Camp de jour/Hotel de ville Centre de rénovation Barraute - Embellissement/Camp de | 1 175.73 \$ |
| #38214 jour/Parc/Biblio/ Projet intergénérationnel/Égout/Voirie urbaine | 1 827.67 \$ |
| #38215 Dépanneur Béjamy - Essence Pic 003/Eau de javel | 437.93 \$ |
| #38216 ADMQ - Colloque de zone | 373.67 \$ |
| #38217 Poste Canda - Timbres Josée Beauregard - Frais de déplacement/Remb. frais | 227.65 \$ |
| #38218 dentaires | 1 042.66 \$ |

| | | | |
|--------|---|-------------------|-----------|
| #38219 | Annulé | - | \$ |
| #38220 | Jean-Charles Therrien - Remb. frais dentaires | 240.00 | \$ |
| #38221 | Transport MS Gauthier - Ménage et transport du fer garage | 5 788.99 | \$ |
| #38222 | SSQ Groupe Financier - Assurances collectives | 3 626.85 | \$ |
| #38223 | Usinage Lacroix - Réparation shaft tondeuse | 415.29 | \$ |
| #38224 | Les Jardins de Larose - Fleurs | 308.00 | \$ |
| #38225 | Groupe Conseil Novo SST - Frais de gestion | 200.99 | \$ |
| #38226 | Assiette Gourmande - Cert. cadeau | 75.00 | \$ |
| #38227 | Municipalité de La Corne - Frais pour tour avril à juin 2024 | 493.92 | \$ |
| #38228 | Excavation Mathieu Frigon - Fardier | 336.31 | \$ |
| #38229 | Wolseley Canada - Pièces égout/Aqueduc Route 397 Sud | 7 508.59 | \$ |
| #38230 | Télébec - Frais annuaire | 26.79 | \$ |
| #38231 | Linde Canada - Acétylène garage | 188.12 | \$ |
| #38232 | M & M Nord-Ouest - Garage/Cam 017 | 490.79 | \$ |
| #38233 | Hydro-Québec - Luminaires/Aréna | 3 754.17 | \$ |
| #38234 | Hugo Denoncourt, pharmacie - Camp de jour Visa Desjardins - Wix/Frites dîner/Essence/Moteur | 240.72 | \$ |
| #38235 | compacteur | 954.43 | \$ |
| #38236 | Location MSN - Débrousailleuse/Scie trottoir | 1 531.82 | \$ |
| #38237 | Sébastien Baillargeon - Remb. vaccin | 75.00 | \$ |
| #38238 | Moteur du Cuivre - Réparation moteur salle de quilles | 555.33 | \$ |
| #38239 | Josseline Lepage - Cellulaire/Frais de déplacement | 120.00 | \$ |
| #38240 | H2Lab - Analyses annuelles eau potable et usée Fédération québécoise des Municipalités - Formation | 1 472.03 | \$ |
| #38241 | nouvelle élue | 573.73 | \$ |
| #38242 | Nortech - SAAS Protection | 162.75 | \$ |
| #38243 | Harnois Énergies - Dièsel | 2 751.20 | \$ |
| #38244 | Autobus Maheux - Transport analyses | 52.46 | \$ |
| #38245 | Bell Mobilité - Cellulaires | 519.84 | \$ |
| #38246 | Ville de Rouyn-Noranda - Examen pompier Hydro-Québec - Aqueduc/Station d'épuration/Hotel de | 567.60 | \$ |
| #38247 | ville/Garage | 6 647.13 | \$ |
| #38248 | Le Code Ducharme - Mise à jour | 137.55 | \$ |
| #38249 | Canadien National - Passage à niveau | 731.00 | \$ |
| #38250 | Englobe - Plan de protection des sources d'eau potable | 1 149.75 | \$ |
| #38251 | Offroy.ca - Système téléphonique | 247.01 | \$ |
| #38252 | Michel Auger - Serres et jardins location tracteur | 125.00 | \$ |
| #38253 | Plomberie Germain Roy - Fuite aqueduc Mont-Vidéo | 689.76 | \$ |
| #38254 | Miellerie La Grande Ourse - Visite camp de jour | 541.53 | \$ |
| #38255 | Ville d'Amos - Matières résiduelles | 12 161.90 | \$ |
| #38256 | Komutel - Alertes 911 | 206.96 | \$ |
| #38257 | L. Fournier & Fils - Bordure et projet intergénérationnel Les Entreprises Hardy - Essence stiga/Huile/Voirie | 1 506.98 | \$ |
| #38258 | urbaine/Pic 005 | 370.64 | \$ |
| #38259 | Transport ACC - Fardier | 448.40 | \$ |
| #38260 | Vidéotron - Aréna/Garage | 335.08 | \$ |
| #38261 | Christian Hamel - Remb. de taxes Salaires Août 2024 | 1 491.72 | \$ |
| | | 87 116.94 | \$ |
| | Total | 320 297.10 | \$ |

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne s'informe de la date de rencontre avec M. D'astous qui aura lieu le 16 octobre prochain à 18 h 30 dans laquelle les membres du Conseil discuteront du dossier des roulottes de voyage.

SUIVI

ANALYSE DES COMPTES À RECEVOIR

Mme Beauregard présente l'état des comptes à recevoir au 9 septembre 2024.

ÉTAT FINANCIER – JUILLET 2024

L'état financier de juillet 2024 a été déposé.

REDDITION DE COMPTES – REMB. DES CONTRIBUTIONS

Un remboursement de 309 149,60 \$ a été déposé au compte le 22 août 2024.

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN

Une aide financière maximale de 207 215 \$ nous a été octroyée pour l'entretien de notre réseau routier local pour l'année 2024.

PRACIM – FIN DU PROGRAMME

Malheureusement, le programme étant fermé la municipalité ne peut déposer son projet pour l'installation d'une génératrice en cas de sinistre à la caserne incendie. Par contre, le ministère travaille actuellement à élaborer un nouveau programme de subvention pour les bâtiments municipaux.

DIRECTRICE GÉNÉRALE – VACANCES DU 22 AU 28 SEPTEMBRE 2024

La directrice générale sera en vacances pour la semaine du 22 au 28 septembre 2024.

SUIVI DES DOSSIERS DES CONSEILLERS

M. MICHEL GAGNON, DISTRICT # 1

Une rencontre avec Sayona aura lieu sous peu. Dernièrement, a eu lieu l'assemblée générale annuelle de la SADC Barraute / Senneterre / Lebel-sur-Quévillon.

MME LUCIE GRENIER, DISTRICT # 3

Le dossier se poursuit à la Foire du Camionneur pour une nouvelle piste. Des évaluations terrains ainsi qu'un plan d'architecte sont en réalisations. Par la suite, une consultation publique aura lieu afin d'informer les citoyens.

2024-0909-184

RAPPORT 2023 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Il est proposé par M. Michel Gagnon, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute a pris connaissance de leur rapport 2023 sur la gestion de l'eau potable.

2024-0909-185

MONT-VIDÉO – PROTOCOLE D'ENTENTE

Attendu que la Municipalité de Barraute a pris connaissance de l'entente reçu par la MRC d'Abitibi ;

Attendu que les parties à cette entente sont la Municipalité de Barraute, la MRC de La Vallée-de-l'Or, la MRC d'Abitibi et la Corporation du parc des loisirs et des sports de plein air du Mont-Vidéo Inc. ;

Attendu que l'entente porte sur notre engagement pour le maintien des infrastructures de « La Corporation » ;

Attendu que cette entente nous assure en tout temps la présence de notre représentante à titre d'administrateur avec droit de vote ;

Attendu que la Municipalité de Barraute s'engage à verser à « La Corporation » un montant de 35 000 \$ par année pour les cinq (5) prochaines années ;

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte le protocole d'entente reçu par la MRC d'Abitibi qui nous s'engage à verser une somme de 35 000 \$ annuellement à la Corporation et de nommer Mme Josseline Lepage, mairesse et Mme Josée Beauregard, directrice générale à

signer cette entente.

2024-0909-186

LE BARRAUTOIS – ESPACE PUBLICITAIRE

Attendu que la Municipalité de Barraute a pris connaissance du renouvellement de la carte d'affaires dans le journal Le Barrautois ;

Attendu qu' un montant de 100,00 \$ est alloué comme espace publicitaire de septembre 2024 à juin 2025 ;

Il est proposé par Mme Lucie Grenier, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute renouvèle l'espace publicitaire dans le journal Le Barrautois au coût de 100,00 \$ couvrant la période de septembre 2024 à juin 2025.

2024-0909-187

ACHAT D'UNE POMPE NEUVE – STATION 10^E AVENUE

Attendu qu' une pompe supplémentaire pour la station de la 10^e Avenue est nécessaire ;

Attendu que cette pompe pour les eaux usées est au coût de 35 640,56 \$ plus les taxes exigibles ;

Attendu qu' un délai de 16 à 20 semaines de livraison sera prévue ;

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par Mme Lucie Grenier et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute autorise le directeur des travaux publics a commandé une pompe neuve pour la station des eaux usées sur la 10^e Avenue au coût de 35 640.56 \$ plus les taxes.

2024-0909-188

RÈGLEMENT # 200 CONCERNANT L'INTÉGRATION AU PLAN D'URBANISME LES ÎLOTS DE CHALEUR

Lecture faite, il est proposé par Mme Lucie Grenier, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute adopte le règlement # 200 concernant l'intégration au Plan d'urbanisme les îlots de chaleur.

2024-0909-189

RÈGLEMENT # 201 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 320 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 320 000 \$ POUR L'ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE SUR ROUES

Lecture faite, il est proposé par M. Michel Gagnon, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute adopte le règlement # 201 décrétant une dépense de 320 000 \$ et un emprunt de 320 000 \$ pour l'achat d'une rétrocaveuse sur roues.

2024-0909-190

SPORTS ET LOISIRS ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – ACHAT ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET LOISIRS

Attendu que nous avons reçu un projet pilote Circonflexe de la MRC d'Abitibi concernant l'acquisition d'un bac à jouet garnis pour les espaces de jeux extérieurs afin de faire bouger les gens ;

Attendu que seulement sept (7) sur seize (16) municipalités adhèrent à ce projet pilote ;

Attendu que le bac à jouet nous sera fourni gratuitement prochainement d'une valeur de 5 000,00 \$;

Attendu que la municipalité se procurera pour une somme de 2 000,00 \$ des accessoires de sports et de loisirs qui sera remboursé totalement ;

Il est proposé par Mme Manon Plante, secondé par Mme Lucie Grenier et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute embarque dans le projet pilote Circonflexe de la MRC d'Abitibi.

2024-0909-191

BONIFICATION DES SOMMES POUR LE PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2024-2028

- Attendu que les municipalités assument d'importantes responsabilités auprès de la population et qu'elles sont responsables d'environ 60 % des infrastructures publiques ;
- Attendu que le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) est le plus important programme d'aide financière pour les infrastructures municipales du Québec ;
- Attendu que les sommes prévues pour la TECQ 2024-2028 totalisent 3,226 milliards de dollars, soit un montant inférieur au montant initial de la TECQ 2019-2023 qui s'élevait à 3,415 milliards de dollars ;
- Attendu que le gouvernement du Canada a réduit sa contribution financière de la TECQ 2024-2028 de 338 millions de dollars par rapport à sa contribution initiale à la TECQ 2019-2023 ;
- Attendu que les coûts de construction ont été fortement à la hausse au cours des dernières années, ce qui signifie que beaucoup moins de projets peuvent être réalisés avec les mêmes sommes ;
- Attendu que le déficit de maintien d'actifs des infrastructures d'eau municipales du Québec atteignait 45 milliards de dollars en 2023 alors qu'il était de 38 milliards de dollars en 2022 ;
- Attendu que le lien entre la qualité ainsi que la capacité des infrastructures municipales et la capacité de construire des logements est clair ;
- Attendu qu'une étude de la Fédération canadienne des municipalités souligne que les infrastructures municipales nécessaires à la construction de nouveaux logements coûtent en moyenne 107 000 \$ par unité ;
- Attendu qu'une étude réalisée par WSP en collaboration avec Ouranos estime à plus de 2 milliards de dollars par an, jusqu'en 2025, les surcoûts nécessaires pour entretenir, remplacer et adapter les infrastructures municipales québécoises existantes au climat futur ;
- Attendu que pour relever les défis climatiques et sociaux, les municipalités doivent disposer des outils financiers nécessaires ;

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu qu'il est recommandé :

- Que le conseil municipal de Barraute demande au gouvernement du Canada de bonifier substantiellement les sommes prévues pour la TECQ 2024-2028.

2024-0909-192

VENTE TERRAIN – 6 311 349 - P

- Attendu que la Municipalité a reçu une demande d'un citoyen pour l'achat d'une partie du terrain portant le cadastre 6 311 349 ;
- Attendu que la section désirée par le propriétaire a présence de conduites souterraines et une ligne d'Hydro-Québec ;
- Attendu qu'advenant qu'un propriétaire subdivise son terrain pour le vendre, le terrain deviendrait enclavé ;

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par Mme Lucie Grenier et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute refuse de vendre une partie du terrain portant le cadastre 6 311 349.

2024-0909-193

RÉTROCESSION CHEMIN PRIVÉ À LA MUNICIPALITÉ – 5 380 425

- Attendu qu' une demande, auparavant, a été faite à la municipalité de M. Béchard afin de rétrocéder son chemin privé portant le projet de cadastre 5 380 425 ;
- Attendu que suite à la vérification du directeur des travaux publics, le chemin est conforme selon notre politique sur les normes de chemins ;
- Attendu que l'entretien dudit chemin sera réalisé par la municipalité seulement lorsque des bâtiments principaux seront construits et habités ;
- Attendu que ce bout de chemin sera vendu pour la somme de 1,00 \$ plus les taxes à la municipalité ;
- Attendu que les frais notariés, les frais d'arpentage, si nécessaire, seront aux frais du propriétaire actuel ;

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte la rétrocession du chemin privé portant le projet de cadastre 5 380 425 pour la somme de 1,00 \$ plus les taxes applicables et de nommer Mme Josseline Lepage, mairesse et Mme Josée Beauregard, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous documents reliés à cette vente.

2024-0909-194

CPTAQ – 5 379 962

- Attendu que la Municipalité de Barraute a pris connaissance d'une demande d'un citoyen pour une demande d'autorisation pour le lot 5 379 962 à des fins autres que l'agriculture ;
- Attendu qu' il n'est pas possible d'aménager un chemin de passage à un autre endroit que celui proposé ;
- Attendu que l'endroit proposé est celui qui est le plus propice compte tenu de la forme du terrain ;
- Attendu que cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur sur le territoire de Barraute ;
- Attendu que l'autorisation de cette demande par la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec, n'aura aucune incidence sur le développement éventuel d'une quelconque activité agricole dans ce secteur ;

Il est proposé par Mme Lucie Grenier, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte la demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture incluant les modifications apportées énumérées ci-dessus.

2024-0909-195

FLIC – DÉPÔT DE PROJET

- Attendu que la Municipalité de Barraute ainsi que des bénévoles désirent organiser une soirée d'halloween puisque le carnaval a été annulé ;
- Attendu que cet évènement aura lieu à l'aréna municipal le 2 novembre prochain ;
- Attendu qu' une demande au projet auprès du Programme pour le fond local d'initiatives collectives de la MRC d'Abitibi sera déposé afin de nous aider à défrayer pour la décoration et la discothèque ;
- Attendu que cette aide financière et évènement, seront récurrents pour une période de trois (3) ans ;

Il est proposé par Mme Manon Plante, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu d'autoriser notre agente de développement local à déposer auprès de la MRC d'Abitibi sur le Programme pour le fond local d'initiatives collectives pour nous aider à défrayer nos dépenses lors de la soirée d'halloween.

2024-0909-196

VARIA

STATIONNEMENT BORNE ÉLECTRIQUE À LA CASERNE

Attendu que la Municipalité de Barraute a pris connaissance de la demande reçue du Service incendie de Barraute ;

Attendu que cette demande porte sur l'emplacement de la borne électrique causant des difficultés d'accès puisque la porte d'homme ainsi que les stationnements pour les appels d'urgence sont à proximité de cette borne électrique ;

Attendu qu'il sera nécessaire de faire l'ajout de lignes de peinture pour identifier, de façon claire, le stationnement de la borne électrique et délimiter des stationnements réservés au personnel du service incendie avec une signalisation adéquate indiquant l'interdiction de stationner sinon remorquage à vos frais ;

Il est proposé par Mme Lucie Grenier, secondé par Joël Jobin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute procède aux modifications énumérées ci-haut. L'installation de panneaux de stationnement seront installés cette année mais la peinture de lignes l'an prochain.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un entretien est nécessaire au chemin du Lac Fiedmont et la signalisation semble trop près des accotements.

2024-0909-197

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Jérôme Petit de lever la présente assemblée à 20 h 04.

Mme Josseline Lepage
Mairesse

Mme Josée Beaugard
Directrice générale